



# **La place des associations dans le cadre de la nouvelle planification régionale des déchets et de l'économie circulaire**

Comment contribuer en tant qu'acteurs associatifs à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des plans régionaux de prévention et de gestion des déchets ?



Novembre 2016



## TABLE DES MATIERES

<b>LA PLANIFICATION REGIONALE COMME OPPORTUNITE DE CREER DES SYNERGIES AVEC LE MONDE ASSOCIATIF</b>	<b>3</b>
<b>LES ROLES POSSIBLES DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>4</b>
1. CONTRIBUTER A L'EXPERTISE ET A LA DYNAMIQUE REGIONALE DE LA PLANIFICATION DES DECHETS ET DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE	4
2. OBSERVER ET VEILLER A LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES REGIONALES .....	5
3. ANIMER, FACILITER ET ACCOMPAGNER DES DYNAMIQUES COLLECTIVES.....	6
4. DEVELOPPER, CONSTRUIRE ET DIFFUSER UNE CULTURE DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE .....	7
5. METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS DE TERRITOIRES RELEVANT DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE .....	8
6. ÊTRE EXEMPLAIRE DANS SES MANIERES D'AGIR.....	9

## LA PLANIFICATION REGIONALE COMME OPPORTUNITE DE CREER DES SYNERGIES AVEC LE MONDE ASSOCIATIF

Depuis de nombreuses années, France Nature Environnement accompagne, avec l'appui de partenaires, ses fédérations régionales afin de les former sur les enjeux de la prévention, de la gestion des déchets et de l'économie circulaire<sup>1</sup> ainsi que pour partager des connaissances et expériences. Cet accompagnement a également pour objectif de faciliter l'implication des acteurs associatifs dans la construction, la mise en œuvre et le suivi des outils de planification. Aujourd'hui, de nombreuses associations du mouvement France Nature Environnement ont investi ces champs d'actions, avec des niveaux d'engagements et de ressources variables. Certaines d'entre elles sont encore en phase de découverte tandis que d'autres sont déjà présentes dans des instances de concertation liées à des politiques territoriales, voire même sélectionnées dans le cadre d'appels à projets ou à manifestations.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République<sup>2</sup> (NOTRe), les Conseils régionaux doivent mettre en place des plans régionaux de prévention et de gestion des déchets (PRPGD). **En tant qu'outils d'élaboration et de pilotage des politiques de planification régionales, leur gouvernance doit laisser une place à part entière aux associations de protection de la nature et de l'environnement pour permettre l'émergence de projets de développement collectifs et pérennes.** Cette exigence est également nécessaire pour favoriser l'appropriation des PRPGD par leurs différentes parties prenantes et la société civile.

Malgré les freins qui peuvent exister (multiplicité des dispositifs de concertation, difficultés d'identification des interlocuteurs, déficit de culture de coopération commune, etc.), **l'exercice de planification doit être abordé comme une opportunité pour développer des synergies pérennes entre les dynamiques associatives et les dynamiques institutionnelles.** Le monde associatif dispose en effet de multiples ressources qui viennent en complémentarité de celles des collectivités ou encore de l'ADEME. Les plans régionaux de prévention et de gestion des déchets sont l'occasion de consolider des pratiques de collaborations déjà préexistantes et de faire émerger de nouveaux partenariats.

Ce document présente une synthèse des formes d'implication possibles des fédérations régionales du mouvement France Nature Environnement dans le contexte de la nouvelle planification régionale en matière de prévention, de gestion des déchets et d'économie circulaire. Il s'appuie sur des échanges périodiques entre France Nature Environnement et ses fédérations ainsi que sur différentes formes de collaboration qui se développent au sein du mouvement associatif.

---

<sup>1</sup> Logistiques urbaines et inverses, économie d'énergie grise des produits, modes de consommation durable, réduction de la quantité et de la toxicité des déchets, santé-environnement, promotion des circuits courts et de proximité et des démarches forestières de territoire, etc.

<sup>2</sup> [Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.](#)

## LES ROLES POSSIBLES DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Certains acteurs régionaux ont déjà saisi l'intérêt d'associer les fédérations régionales de France Nature Environnement, notamment car elles sont relais sur les différents sujets de la prévention, de la gestion des déchets et de l'économie circulaire auprès de l'ensemble des acteurs de la société.

France Nature Environnement a identifié les différents rôles que pouvaient jouer ses fédérations régionales dans le cadre de la nouvelle planification des déchets :

- **Contribuer à l'expertise et à la dynamique régionale de la planification des déchets et de l'économie circulaire ;**
- **Observer et veiller à la mise en œuvre des politiques régionales ;**
- **Animer, faciliter et accompagner des dynamiques collectives ;**
- **Développer, construire et diffuser une culture de l'économie circulaire ;**
- **Mettre en œuvre des projets de territoires relevant de l'économie circulaire ;**
- **Être exemplaire dans ses manières d'agir.**

Les rôles présentés ci-après ainsi que les exemples qui viennent les illustrer ne sont bien évidemment pas exhaustifs mais permettent d'avoir un panorama des principales formes d'implication possibles pour les associations de France Nature Environnement.

### 1. Contribuer à l'expertise et à la dynamique régionale de la planification des déchets et de l'économie circulaire

En raison de leurs missions et de leurs activités, les associations de protection de la nature et de l'environnement sont des acteurs incontournables capables de porter des propositions issues d'un travail de terrain. Cette expertise est importante pour que le travail de planification des déchets et de l'économie circulaire puisse être pertinent et appropriable dans sa mise en œuvre.

#### Pourquoi ?

- Pour être garant d'une cohérence d'ensemble lors de l'élaboration des stratégies et politiques,
- Pour garantir la prise en compte des enjeux liés à la protection de la nature et de l'environnement,
- Pour s'assurer d'un diagnostic partagé sur l'état de la prévention et de la gestion des déchets ainsi que de l'économie circulaire,
- Pour apporter des connaissances de terrain et un regard croisé sur les conditions de mise en œuvre réelles des politiques.

#### Avec quels enjeux ?

- Savoir faire face à des problèmes de culture de coopération et de travail collectif,
- Apprendre à construire des rapports de force constructifs pour aboutir à des consensus,

- Pouvoir porter des propositions par une présence auprès des pouvoirs publics,
- Être en capacité d'articuler des problématiques locales à des enjeux plus globaux, à l'échelle d'un territoire plus vaste.

### **Comment ?**

- En participant aux commissions consultatives d'élaboration et de suivi des plans régionaux de prévention et de gestion des déchets (CCES) et aux autres instances de concertation qui pourront être constituées par les Conseils régionaux dans le cadre de la nouvelle planification (comités de pilotage, comités de suivi, groupes de travail, etc.),
- En participant à un observatoire régional des déchets<sup>3</sup>,
- En participant à des commissions connexes : Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER), Conseils départementaux de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques (CODERST), Commissions régionales des aides ADEME (CRA), Secrétariats permanents pour la prévention des pollutions industrielles (S3PI), etc.,
- En participant à d'autres dynamiques et politiques régionales.

## **2. Observer et veiller à la mise en œuvre des politiques régionales**

La construction de politiques territoriales est un travail continu que les associations doivent alimenter sur la durée. Observer la mise en œuvre de ces décisions afin de les analyser, de les évaluer, de communiquer sur leurs effets constituent autant de missions que les associations contribuent à porter en tant que vigies citoyennes.

### **Pourquoi ?**

- Pour apporter un regard critique et faciliter la remontée d'informations de terrain, notamment à travers le repérage de défaillances ou de dysfonctionnements,
- Pour mettre en avant des démarches exemplaires, notamment en faisant connaître des initiatives et dispositifs entrepris des sujets similaires,
- Pour pouvoir être forces de propositions sur le suivi de la mise en œuvre de la planification, notamment en faisant des suggestions sur de nécessaires réorientations ou ajustements des PRPGD afin de permettre une atteinte de leurs objectifs,
- Pour veiller à la transversalité de la planification,
- Pour apporter un regard dans l'observation des flux de matières (produits, déchets) et financiers.

### **Avec quels enjeux ?**

- Trouver une position médiane entre, d'une part, des postures de plainte et d'opposition et, d'autre part, des postures de contribution dans des espaces institutionnels apaisés,
- Savoir identifier des espaces et terrains d'entente.

---

<sup>3</sup> Comme [FNE Midi-Pyrénées](#) avec l'[ORDIMIP](#).

### Comment ?

- En suivant et en évaluant des politiques selon des indicateurs définis : atteinte des objectifs, adéquation avec l'affectation des moyens alloués, contrôle des budgets et des décisions prises,
- En participant aux différentes déclinaisons sectorielles de la planification territoriale :
  - Comités de pilotage des Schémas régionaux des carrières
  - Commissions départementales de la nature, des paysages et des sites
  - Commissions départementales d'aménagement foncier
  - Commissions départementales pour les espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPNAF)
  - Etc.
- En participant à des dispositifs locaux tels que les Programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) ou les Territoires « zéro déchet, zéro gaspillage » (TZDZG),
- En participant aux missions d'observation régionales des déchets et des produits,
- En participant à des Commissions de suivi de sites (CSS) pour certaines Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE),
- En créant un réseau régional de « sentinelles de l'environnement » afin de faciliter la communication sur des informations locales, des situations anormales, des initiatives, etc. La coordination d'un tel réseau permet également de formaliser les alertes à faire remonter, par exemple en CCES,
- En réalisant une veille thématique et territoriale.

## **3. Animer, faciliter et accompagner des dynamiques collectives**

Le mouvement France Nature Environnement est en relation avec une multitude d'acteurs porteurs d'initiatives et de projets contribuant à forger des solutions pour construire une économie plus circulaire. Par ses engagements et son réseau, les associations sont donc autant de catalyseurs de dynamiques collectives qui favorisent la rencontre d'acteurs, l'échange et l'émergence de projets.

### Pourquoi ?

- Pour formaliser et rendre visibles des initiatives à petites échelles et peu connectées entre elles,
- Pour permettre à ces initiatives de toucher un plus large public et les faire reconnaître comme des activités à part entière de l'économie circulaire,
- Pour faciliter la mise en relation et l'échange entre des acteurs issus d'horizons variés,
- Pour développer et consolider de nouveaux modèles organisationnels répondant aux enjeux de l'économie circulaire.

### Avec quels enjeux ?

- Participer directement à l'évolution des modèles de production et consommation,
- Arriver à faire vivre son plaidoyer et son projet associatif par un investissement dans des dynamiques collectives.

### Comment ?

- En animant des espaces collectifs dédiés à certaines thématiques comme les réseaux d'évitement du gaspillage alimentaire (REGAL)<sup>4</sup>, les pôles de compétences régionaux sur les déchets<sup>5</sup> ou encore les réseaux thématiques d'associations<sup>6</sup>,
- En créant des espaces d'échanges non-clivants où tous les acteurs sont représentés,
- En organisant la mutualisation des moyens et des compétences,
- En facilitant l'émergence de projets transversaux sur les territoires,
- En contribuant à l'élaboration de cahiers des charges pour des marchés publics exemplaires pour favoriser la prise en compte de la prévention des déchets et de l'économie circulaire,
- En expérimentant, identifiant et valorisant des initiatives originales peu démocratisées contribuant à la prévention des déchets<sup>7</sup> par exemple en recensant les lieux/sources pour consommer autrement<sup>8</sup>.

## **4. Développer, construire et diffuser une culture de l'économie circulaire**

La diffusion d'une culture commune sur l'économie circulaire est essentielle pour permettre une transition durable des modèles de production et de consommation. Intervenir auprès de tous les publics (citoyen.ne.s, professionnel.le.s, collectivités, etc.) en déployant des actions de sensibilisation et de formation constitue une mission privilégiée pour les associations de France Nature Environnement.

### Pourquoi ?

- Pour informer et former sur des sujets complexes afin de partager un socle commun de connaissances,
- Pour sensibiliser aux enjeux d'un changement des modèles de production et de consommation,
- Pour valoriser des initiatives associatives et non-associatives,
- Pour débattre des propositions et consolider des expertises.

### Avec quels enjeux ?

- Favoriser une prise de conscience de l'ensemble des acteurs sur les enjeux environnementaux, économiques et sociaux des modèles de production et de consommation,
- S'approprier collectivement des concepts et des idées,
- Faire reconnaître ce rôle d'éducateur comme clé dans la transition vers une économie circulaire.

### Comment ?

- En organisant des tables rondes<sup>9</sup>, colloques et conférences,

---

<sup>4</sup> [CREPAQ](#) (Nouvelle Aquitaine), [CREPAN](#) (Normandie).

<sup>5</sup> [MIRABEL – Lorraine Nature Environnement](#) (54).

<sup>6</sup> Exemple d'[IVINE](#) (35) (mobilisation d'associations environnementales, sportives, culturelles... sur la prévention des déchets sur le territoire de syndicats déchets partenaires de la fédération).

<sup>7</sup> [CREPAN](#) (Normandie).

<sup>8</sup> Exemple du projet Carte Vert de [FNE Franche-Comté](#).

<sup>9</sup> Exemple de [FNE Franche-Comté](#).

- En formant des associations adhérentes<sup>10</sup> mais également des élus (et des services techniques dédiés), des entreprises ou encore la société civile,
- En proposant des visites de sites et des rencontres d'acteurs de terrain<sup>11</sup>,
- En valorisant des actions associatives ponctuelles ou régulières (dans le cadre de la Semaine européenne de la réduction des déchets par exemple),
- En capitalisant les savoir-faire qui favorisent la prévention des déchets.

## **5. Mettre en œuvre des projets de territoires relevant de l'économie circulaire**

Les associations sont également des contributrices actives en termes d'initiatives et de projets. De nombreuses activités qu'elles mènent permettent d'appliquer directement les bonnes pratiques et les dispositifs en faveur d'une économie plus circulaire. Ces actions constituent par ailleurs des retours d'expérience riches d'enseignement pour les faire évoluer dans le temps.

### **Pourquoi ?**

- Pour faciliter la mise en œuvre d'actions concrètes,
- Pour développer des savoir-faire et des pouvoirs d'agir,
- Pour participer à l'effort commun de prévention des déchets.

### **Avec quels enjeux ?**

- Obtenir une légitimité « de terrain »,
- Contribuer activement à la dynamique nationale du mouvement France Nature Environnement et à ses déclinaisons territoriales,
- Diversifier les formats de mobilisation et les modes d'actions associatifs.

### **Comment ?**

- En mettant en place des actions et projets sur l'ensemble des 7 piliers de l'économie circulaire :
  - Approvisionnement durable : accompagnement d'établissements de restauration dans des programmes de réduction du gaspillage alimentaire et d'alimentation durable<sup>12</sup> ;
  - Eco-conception : élaboration de guides à destination des citoyen.ne.s proposant des choix de consommation de biens conçus pour durer (modulables, évolutifs, compatibles, réparables, etc.) ;

---

<sup>10</sup> Formations organisées sur le financement du service public de gestion des déchets par [FNE PACA](#), [IVINE](#) (35), [FNE Midi-Pyrénées](#) et la [FRAPNA](#) (Auvergne-Rhône-Alpes) en 2016 ou bien réalisation d'un guide de la consommation responsable adapté au territoire (« *Consommer circulaire en Basse-Normandie* », juin 2015) par le [CREPAN](#) (Normandie).

<sup>11</sup> Rencontres territoriales de sites de tri et de valorisation des emballages.

<sup>12</sup> [CREPAN](#) (Normandie), [CREPAQ](#) (Nouvelle Aquitaine), [CANE](#) (22), [SEPANT](#) (37), [CDPNE](#) (41), [SEPANGUY](#) (Guyane)...



- Ecologie industrielle et territoriale : animation d'un projet « Mon quartier à alimentation positive »<sup>13</sup> favorisant les synergies entre des acteurs institutionnels, économiques et des habitants, mise en place d'un réseau de glanage pour collecter les surplus de produits agricoles et les orienter vers des filières du don ou de transformation<sup>14</sup> ;
- Economie de la fonctionnalité : ouverture d'une bricothèque mettant à disposition des outils de bricolage, identification et valorisation de projets innovants<sup>15</sup> ;
- Consommation responsable : fabrication de produits cosmétiques et/ou ménagers naturels<sup>16</sup>, organisation d'une Disco Soupe ou d'un Banquet des 5 000<sup>17</sup>,
- Allongement de la durée d'usage des produits : gestion d'une ressourcerie, animation d'ateliers de co-réparation type Repair Café<sup>18</sup>, organisation d'une « Faîtes de la Récup' »<sup>19</sup>, mise en place de bourses d'échanges d'objets<sup>20</sup>, coordination d'une étude de faisabilité sur le développement de la consigne pour réemploi des emballages ménagers sur un territoire<sup>21</sup> ;
- Recyclage : installation de sites de compostage en pieds d'immeubles ou en milieu scolaire<sup>22</sup>.

## 6. Être exemplaire dans ses manières d'agir

Montrer que les solutions existent et fonctionnent en les appliquant à soi-même apportent une crédibilité aux préconisations qui sont faites auprès de tiers. En faisant preuve d'exemplarité, les associations se montrent cohérentes entre leurs discours et leurs pratiques quotidiennes, tout répondant à leur responsabilité sociétale et environnementale.

### Pourquoi ?

- Pour peser en tant qu'acteur collectif et gagner en légitimité par la force de l'exemplarité,
- Pour mieux comprendre les freins et les leviers qu'impliquent un changement de pratiques et de fonctionnement,
- Pour montrer que des changements sont réellement possibles et inciter les autres acteurs à s'engager dans des démarches similaires.

<sup>13</sup> [CREPAQ](#) (Nouvelle Aquitaine).

<sup>14</sup> [Vie et Paysages](#) (02), [CREPAN](#) (Normandie).

<sup>15</sup> [CREPAN](#) (Normandie), [Nature et Société](#) (94), [FNE Midi-Pyrénées](#).

<sup>16</sup> [Grain de Pollen](#) (72), [Mes Mots](#) (72).

<sup>17</sup> [FNE Midi-Pyrénées](#), [CREPAN](#) (Normandie), [PikPik Environnement](#) (Ile-de-France), [Sarthe Nature Environnement](#) (72), [IVINE](#) (35).

<sup>18</sup> [PikPik Environnement](#) (Ile-de-France), [GDEAM](#) (62), [Sologne Nature Environnement](#) (41), [FRAPNA Loire](#) (42), [Nature et Avenir](#) (08), [CPNS](#) (85), [Alsace Nature](#), [FNE Midi-Pyrénées](#), [SEPANGUY](#) (Guyane).

<sup>19</sup> [Charente Nature](#) (16).

<sup>20</sup> [GDEAM](#) (62), [Charente Nature](#) (16), [Sarthe Nature Environnement](#) (72), [Vie et Paysages](#) (02), [Corrèze Environnement](#) (19), [ADELE](#) (59).

<sup>21</sup> [Ondine](#) (69).

<sup>22</sup> [Côtes d'Armor Nature Environnement](#) (22), [Corrèze Environnement](#) (19).



### **Avec quels enjeux ?**

- Être en accord avec ses valeurs,
- Savoir informer sur les difficultés et réussites de la mise en place de bonnes pratiques.

### **Comment ?**

- En s'équipant avec du matériel issu du réemploi,
- En réduisant les fournitures de bureau et en dématérialisant les supports d'information et de communication,
- En mettant en place des démarches de réduction du gaspillage alimentaire lors des repas, qu'il existe ou non un système de restauration collectif sur le site de l'association<sup>23</sup>,
- En mettant en place une charte d'éco-événements précisant les règles à respecter et les conseils à suivre lors de l'organisation de manifestations (alternatives aux goodies et aux produits jetables comme la vaisselle, limitation de la consommation d'emballages, location et mutualisation de matériel pour la déco, etc.),
- En participant à la construction d'un Agenda 21 associatif,
- En réalisant un bilan carbone débouchant sur la mise en place d'un plan d'actions.

---

<sup>23</sup> Même en l'absence d'un service de restauration collective, il est possible de faciliter la réduction des déchets liés à la prise de repas sur le lieu de travail, notamment en mettant à disposition des salarié.e.s et bénévoles des boîtes hermétiques et des sacs réutilisables.